

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 137

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 11 BIS

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« au minimum ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« son »

le mot

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.